

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 JUIN 2022

2022-53 LANCEMENT ET SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES « Fourniture et acheminement de gaz naturel et d'électricité »

L'an deux mille vingt-deux, le Jeudi 16 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 10 juin 2022, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval

Délégués titulaires absents :

Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé – pouvoir donné à F.DUNET)
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents : Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul ALLANIC

Affichage le 17 juin 2022

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20220616-2022-53-DE
Date de télétransmission : 16/06/2022
Date de réception préfecture : 16/06/2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2022-39 du Comité syndical du 28 avril 2022 relative à la signature de la convention de groupement de commande pour le marché public d'achat d'énergies,

Considérant que le SYDELA souhaite lancer un marché public pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et d'électricité, pour le compte des membres du groupement de commande précédemment visé,

Considérant que les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- **Accord cadre à marchés subséquents**
- **Passé en appel d'offres ouvert, sans minimum avec un maximum à 300 millions € HT**
- **Durée du marché : 4 ans**
 - Gaz naturel : A compter du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2027
 - Electricité : A compter du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027
- **Allotissement :**
 - Lot n°1 : Gaz Naturel
 - Lot n°2 : Gaz Biométhane
 - Lot n°3 : Electricité
 - Lot n°4 : Electricité à haute qualité environnementale (100% ENR)
- **Critères d'attribution de l'accord-cadre :**
 - Critère technique : 95%
 - Critère prix : 5%
(Montant de l'ATRD ou du TURPE dans le coût global du prix de l'énergie)

Sous pondération du critère technique, comme suit :

Pour le lot n°1 :

- La gestion des opérations préalables à l'exécution des prestations : 10%
- L'intégration et le retrait des PDL : 15%
- Les modalités et la périodicité de facturation : 20%
- La gestion de l'énergie : 20%
- La relation clientèle : 15%
- Les services associés à la mise en œuvre de la clause « Modalités de fixation » : 15%

Pour le lot n°2 :

- La gestion des opérations préalables à l'exécution des prestations : 10%
- L'intégration et le retrait des PDL : 10%
- Les modalités et la périodicité de facturation : 15%
- La gestion de l'énergie : 10%
- La relation clientèle : 10%
- Mise en place et valorisation d'une énergie 100% renouvelable : 40%
 - *Mode d'approvisionnement de gaz biométhane : 20%*
 - *Traçabilité des Garanties d'Origine : 15%*
 - *Accompagnement dans l'animation, la pédagogie, la communication quant à la valorisation de l'énergie consommée : 5%*

Pour les lots n°3 :

- La gestion des opérations préalables à l'exécution des prestations : 10%
- L'optimisation des coûts d'accès au réseau de distribution : 10%
- L'intégration et le retrait des PDL : 15%
- Les modalités et la périodicité de facturation : 15%
- La gestion de l'énergie : 15%
- La relation clientèle : 15%
- Les services associés à la mise en œuvre de la clause « Modalités de fixation » : 15%

Pour le lot n°4 :

- La gestion des opérations préalables à l'exécution des prestations : 10%
 - L'optimisation des coûts d'accès au réseau de distribution : 5%
 - L'intégration et le retrait des PDL : 10%
 - Les modalités et la périodicité de facturation : 15%
 - La gestion de l'énergie : 5%
 - La relation clientèle : 10%
 - Mise en place et valorisation d'une énergie 100% renouvelable : 40%
 - Mode d'approvisionnement d'électricité renouvelable : 20%
 - Traçabilité des Garanties d'Origine : 15%
 - Accompagnement dans l'animation, la pédagogie, la communication quant à la valorisation de l'énergie consommée : 5%
- **Critères d'attribution des marchés subséquents :**

Pour les lots n°1 et n°3 :

- 80 % critère prix
- 20 % critère technique

Pour les lots n°2 et n°4 :

- 40 % critère prix
- 60 % critère technique

Considérant que l'analyse des critères techniques évalués au moment de la procédure de passation des marchés subséquents sur la base de la note technique attribuée à l'accord-cadre.

Le Comité syndical, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché public de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et d'électricité, dans le respect des caractéristiques présentées, sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces marchés pour notification.

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

